

SIENNA SOUVERAINS 3-5 R-C

Reporting au 31/10/2025

STRATÉGIE D'INVESTISSEMENT

Fonds obligataire investi principalement en titres de créances et obligations de la zone euro, selon une gestion active reposant sur trois critères principaux : maturité, notation, rendement.

ÉVOLUTION DE LA VL (BASE 100)

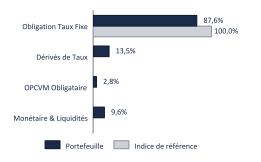


PERFORMANCES DU FONDS

Performances cumulées (en %)	1 mois	2025	1 an
Portefeuille	0,60	2,42	3,50
Indice de référence	0,54	2,65	3,67
Performances annualisées (en %)			1 an
Portefeuille			3,50
Indice de référence			3,67

Les performances passées ne présagent pas des performances futures. Les performances affichées sont nettes de frais de gestion et n'incluent pas les frais de souscription éventuels qui restent à la charge du souscripteur. Ces frais de souscription ne sont pas acquis par la société de gestion et sont versés au distributeur.

ALLOCATION D'ACTIFS DU PORTEFEUILLE



LES PRINCIPALES LIGNES HORS OPC

Valeurs	Poids
OAT 0.5% 05/29 OAT	15,10%
BTPS 4.1% 02/29 5Y	11,24%
SPGB IE 1% 11/30 SPGBE	8,43%
OBL 2.1% 04/29 189	6,75%
OAT 5.50% 97-04/29	5,65%

Actif net du portefeuille : 180,05 M€ Valeur liquidative de la part : 106,800 €

CARACTÉRISTIQUES

Date de création : 29/05/2024 Durée de placement : > 3 ans Indicateur de risque (SRI) (1) :



Forme juridique: FCP

Article SFDR (2): 8

Classification AMF: Obligations et autres titres de

créance libellés en euro

Code ISIN: FR001400ORD8

Devise : Euro Indice de référence :

100% Bloomberg Euro-Aggregate: Treasury -- 3-5 Year

Fréquence de valorisation : Quotidienne Société de gestion : SIENNA GESTION Gestionnaire : SIENNA GESTION

Valorisateur: CACEIS FUND ADMINISTRATION

Frais de gestion et autres frais administratifs et

d'exploitation: 0,61%

Coûts de transaction: 0,28%

Affectation des resultats : Capitalisation

Principaux risques : Risque de perte en capital Risque de taux Risque de crédit Risque de durabilité Risque de contrepartie

(1) L'Indicateur synthétique de risque ou SRI (Synthetic Risk Indicator) est un indicateur du niveau de risque du produit combinant le risque de marché et le risque de crédit. Il est également disponible au sein du DIC PRIIPs. Le Règlement européen PRIIPs attribue à chaque produit un SRI unique de 1 à 7. Le niveau de risque faible ne signifie pas sans risque. Le capital investi n'est pas garanti : le fonds présente un risque de perte en capital.

(2) SFDR: Règlement 2019/2088 européen (Sustainable Finance Disclosure Regulation) sur la publication d'informations en matière de durabilité dans le secteur des services financiers. Il introduit de nouvelles obligations et normes communes de reporting pour les sociétés de gestion et les conseillers financiers afin de favoriser la transparence des produits financiers durables.

Article 8 : Produit financier qui promeut des caractéristiques environnementales et/ou sociales.

INDICATEURS DE RISQUE

	1 an
Volatilité annualisée	
Portefeuille (en %)	2,78
Indice de référence (en %)	2,33
Tracking error (en %)	0,52

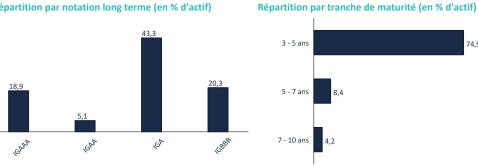


SENSIBILITÉ

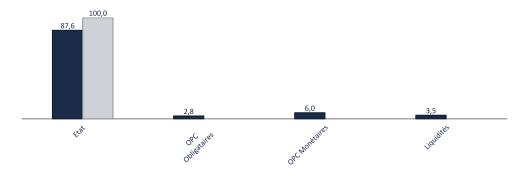
	Date du rapport	Mois précédent	31/12/2024
Portefeuille	3,93	4,42	4,42
Indice de référence	3,74	3,69	3,72

ANALYSE DU PORTEFEUILLE - TAUX

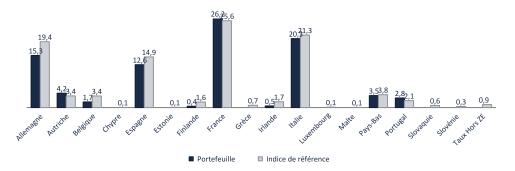
Répartition par notation long terme (en % d'actif)



Répartition par type d'émetteur (en % d'actif)



Répartition géographique hors OPC (en % d'actif)



ANALYSE EXTRA-FINANCIÈRE

Note risque ESG

	Portefeuille	Univers de départ
Note risque ESG moyenne pondérée	15,33	16,76
Taux de couverture (en % de l'actif)	95,05%	93,72%

Note risque ESG du portefeuille : Évaluation des risques environnementaux, sociaux et de gouvernance (ESG) des émetteurs (0 absence de risques et 100 risque maximal). La note risque ESG des émetteurs est pondérée par le poids de l'actif de l'émetteur dans le portefeuille.

Avertissement

Ce document est une communication publicitaire qui ne contient aucune information d'ordre contractuel. Aucune souscription dans les OPC gérés par la société de gestion SIENNA GESTION ne saurait se faire sur la base des seules informations figurant sur ce document. La souscription dans les OPC décrits doit se faire selon les dispositions légales et réglementaires en vigueur. Toute personne envisageant une souscription doit notamment prendre connaissance du ou des DIC et du Règlement du ou des OPC, disponibles sur le site www.sienna-gestion.com. En conséquence, SIENNA GESTION ne saurait être tenue responsable de toute décision d'investissement réalisée sur la seule base de cette présentation. Les performances passées ne préjugent pas des performances futures et ne sont pas constantes dans le temps. Le document ne constitue en aucun cas une offre ou une sollicitation en vue de la fourniture de services de conseils en investissement ou de la vente d'instruments financiers. SIENNA GESTION s'efforce d'assurer l'exactitude des informations communiquées mais ne peut cependant en garantir l'exhaustivité et décline toute responsabilité en cas d'omission, ou d'erreur dans ces informations. La source des données du présent document est SIENNA GESTION. La date des données du présent document est celle indiquée en tête du document sauf mention contraire.